Bonifacio : 7 individus “quasi tous d’origine roumaine” condamnés pour l’agression d’une mère et sa fille, à leur domicile, lors d’un procès pour extorsions en bande organisée, tentative de meurtre et de viol

25/05/2022 à 9h59



Agression de Bonifacio, jusqu’à 16 ans de réclusion criminelle

[…]

Des condamnations allant jusqu’à 16 ans de réclusion criminelle ont été prononcées ce mardi tard dans la soirée aux Assises de Corse-du-Sud dans le dossier de l’agression d’une mère et sa fille à leur domicile en septembre 2018 à Bonifacio. Un procès pour extorsions en bande organisée, tentative de meurtre et de viol. Les malfaiteurs étaient alors

repartis avec un maigre butin de 2000 euros, loin des millions espérés.

Les 8 accusés, quasi tous d'origine roumaine, comparaissaient depuis plus de 2 semaines dans ce long procès qui aura nécessité 12h pour permettre aux jurés de délibérer. Les peines prononcées vont de 16 à 2 ans de prison et un acquittement. C'est bien en deçà des réquisitions de l'avocat général qui avait demandé jusqu'à 24 ans de réclusion criminelle.

[…]

L'article dans son intégralité sur *France Bleu*

Le procès de la violente agression d'une mère et sa fille dans leur maison à Bonifacio, en septembre 2018, s'est ouvert lundi 9 mai aux assises de Corse-du-Sud. Les réquisitions de l'avocat général, très attendues, sont tombées ce vendredi : la relaxe pour un individu, et sept peines allant de 3 à 24 ans de prison.

L'affaire avait suscité une vague d'indignation en Corse. Le procès pour la violente agression de deux femmes survenue en septembre 2018 s'est ouvert lundi 9 mai à la cour d'assises de Corse-du-Sud.

Un procès qui marque par sa durée – plus de deux semaines – comme par le nombre de personnes assises sur le banc des accusés, huit : Vasile Zavoianu, Anghel Rostas, Ghoerghe Rezmives, Stefan Bechian, Dorina Matei, Gabriel Elekes, Vasile Selembe et Filippo Pisanu.

[…]

Méthodique, catégorique, **le représentant du ministère public**

n’a pas ménagé ses mots pour convaincre, évoquant la crainte de “*pirates barbaresques*” qui viendraient sur nos côtes “*piller nos villages et violer, ou tenter de violer*“. Une image forte et des peines demandées conséquentes, allant de 3 à 24 ans.

[…]

L’article dans son intégralité sur *France 3 édition régionale*